

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Sept du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

**ETAIENT ABSENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – M. Jocelyn MARTIAL (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

**Madame Marie-Flore DESIREE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**MISE EN PLACE DE LA  
PROTECTION FONCTIONNELLE  
POUR DEUX AGENTS**

**CM-2016-7S-DAJ-74**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 11 ;

**Vu** la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**Considérant** les menaces dont des agents affectés dans les écoles Aristide GILLOT (Cocoyer) et Eugène ALEXIS (Plateau-Saint-Germain) ont fait l'objet, de la part de parents d'élèves ;

**Considérant** l'obligation qui est faite à la collectivité d'assurer la protection fonctionnelle des agents agressés, menacés, insultés ou diffamés dans le cadre de l'exercice de leurs missions de service public ;

**Considérant** les demandes adressées par les agents au Maire, sollicitant la mise en œuvre de la protection fonctionnelle ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'octroyer la protection fonctionnelle aux agents suivants :

- Madame Brigitte GALIN (école Aristide GILLOT, Cocoyer) ;
- Madame Maryse PELISSIER (école Eugène ALEXIS, Plateau Saint-Germain) ;

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de cette procédure.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le  
**28 OCT. 2015**  
Et publication ou notification  
le **28 OCT. 2015**

Fait et délibéré à Gosier, le 27 octobre 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché  
Le Premier Adjoint

  
  
- José SEVERIEN -

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MISE EN PLACE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR DEUX AGENTS

---

Date de transmission de l'acte : 28/10/2016

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/10/2016

---

Numéro de l'acte : CM20167SDAJ74 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20161027-CM20167SDAJ74-DE

Date de décision : 27/10/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes  
9.1.3. Autres